

Appel d'offres

Évaluation du projet QUAPEM

« Qualité de l'Accueil en Protection de l'Enfance à Madagascar »

MADAGASCAR

Termes de référence

Date limite de dépôt des offres : 15 septembre 2021

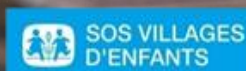


Table des matières

I.	L'évaluation	
1.1.	L'action à évaluer et les acteur.rice.s impliqué.e.s	4
1.2.	Justification de l'évaluation.....	4
1.2.1.	Origine de la demande d'évaluation	4
1.2.2.	Attentes et objectifs	4
1.3.	Objet de l'évaluation	4
1.3.1.	Délimitation de l'action à évaluer	4
1.3.2.	Questions que se posent le commanditaire et ses principaux partenaires, et critères d'évaluation à mobiliser	4
1.4.	Méthodologie	6
1.4.1.	Etapas proposées pour la mission.....	6
1.4.2.	Restitutions et rapports attendus	7
1.4.3.	Comité de pilotage de l'évaluation	8
1.5.	Moyens.....	8
1.5.1.	Humains : expertise recherchée.....	8
1.5.2.	Financiers.....	8
1.6.	Calendrier de réalisation de l'évaluation	8
1.7.	Candidatures	9
	ANNEXES.....	11
	ANNEXE 1 – L'Action à Évaluer et les acteur.rice.s impliqué.E.S.....	12
1.1.	Présentation des partenaires	12
1.1.1.	SOS Villages d'Enfants	12
1.1.2.	L'Institut Supérieur du Travail Social (ISTS).....	12
1.1.3.	Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) ¹²	
1.2.	Descriptif de l'action à évaluer.....	13
1.2.1.	Éléments de contexte.....	13
1.2.2.	Objectifs de l'action et stratégie d'intervention	14
1.2.3.	Bénéficiaires	14
1.2.4.	Organisation interne et partenariale.....	14
1.2.5.	Budget de l'action et plan de financement	15
1.2.6.	Durée du projet	15
1.2.7.	Principales activités réalisées	15
1.2.8.	Suivi et évaluation de l'action	15

1.2.9. Intégration du genre.....	16
ANNEXE 2 – ACTIVITES REALISEES AU 31/05/2021	17

I. L'évaluation

1.1. L'action à évaluer et les acteur.rice.s impliqué.e.s

La présentation des partenaires et le descriptif du projet est disponible en annexe 1.

1.2. Justification de l'évaluation

1.2.1. Origine de la demande d'évaluation

L'évaluation finale est prévue par le projet dans une logique de renforcement de la qualité de la mise en œuvre des activités du projet et de redevabilité envers les bénéficiaires et les bailleurs de fonds, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Gouvernement Princier de Monaco (DCI). Dans cette perspective, un budget a été alloué à l'évaluation dès le montage du projet. L'évaluation doit, en premier lieu, permettre à SOS Villages d'Enfants France et ses partenaires de **rendre compte aux bénéficiaires et aux bailleurs du projet** sur l'atteinte des résultats du projet par rapport aux objectifs initiaux.

1.2.2. Attentes et objectifs

L'évaluation finale du projet QUAPEM poursuivra plusieurs objectifs. Ainsi elle visera à :

- mesurer l'atteinte des résultats visés par le projet en concordance avec ses objectifs initiaux et l'efficacité du projet, à savoir la relation entre les moyens mis en œuvre et les coûts du projet ;
- évaluer la pertinence des adaptations du projet liées au contexte (pandémie de Covid-19 notamment) afin d'analyser au mieux les facteurs à prendre en compte pour l'adaptation des projets au regard des contextes mouvants ;
- analyser la pertinence et l'efficacité des appuis financiers aux centres d'accueil et de l'intégration du genre dans le projet.

Par ailleurs, l'évaluation constitue pour SOS France et SOS Madagascar une opportunité de nourrir les réflexions pour le démarrage d'une 2^{ème} phase du projet.

1.3. Objet de l'évaluation

1.3.1. Délimitation de l'action à évaluer

L'évaluation portera sur l'intégralité du projet QUAPEM, depuis son démarrage en 2018.

L'évaluation couvrira l'ensemble des actions menées dans les 31 centres d'accueil ciblés par le projet dans les 4 régions suivantes : Analamanga (Tananarive), Atsinanana (Tamatave), Vakinankaratra (Antsirabe), Vatovavy Fito Vinany (Mananjary).

Une visite sur site est prévue.

1.3.2. Questions que se posent le commanditaire et ses principaux partenaires, et critères d'évaluation à mobiliser

Sur l'action : évaluation des résultats obtenus

- Quels changements significatifs le projet a-t-il apporté/induit sur le respect des **droits des enfants, garçons et filles**, du groupe-cible de SOS ?
- La **classification des centres** est-elle pertinente et réaliste ?
- Les **activités de renforcement de capacités** ont-elles permis de renforcer durablement les compétences des professionnels et induire un réel changement de comportement sur la posture des adultes vis-à-vis des enfants et leur prise en charge globale ? sur les compétences organisationnelles des centres ? Ont-elles contribué à une meilleure effectivité et à la réalisation des droits de l'enfant ?
- Le **suivi post-formation** est-il efficace (présentation d'un dossier de projet d'AGR par les responsables de centres et d'une étude de cas de bénéficiaires par les travailleurs sociaux, assistantes sociales et éducateurs) ? Est-ce adapté à la disponibilité des ressources humaines des centres ? Est-suffisamment pratique ou trop théorique ? Un suivi/accompagnement d'une ou deux journées au centre en conditions réelles serait-il plus adapté et pertinent ?
- Concernant le **suivi des centres par le MPPSPF**, en collaboration avec les 4 Directions régionales, pour mesurer l'évolution des centres en portant un regard sur la qualité : ce regard est-il bienveillant ? Quels sont les critères de qualité ? Comment sont-ils mesurés ?
- **L'appui financier** aux centres a-t-il contribué au renforcement de leurs conditions matérielles de façon suffisamment significative pour leur permettre d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et dans le respect de leurs droits ?
- L'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre **d'activités génératrices de revenus** a-t-il contribué au renforcement de l'autonomie des centres ?
- Les activités de **mise en réseau** des centres d'accueil ont-elles renforcé la coopération des acteurs de la protection de l'enfance de Madagascar ?
- Les actions menées dans le cadre du projet en faveur d'une plus grande **égalité de genre** ont-elles une influence sur le respect des droits et la protection des enfants du groupe-cible de SOS Villages d'Enfants ? Le projet a-t-il permis des avancées en matière d'égalité femmes/hommes au niveau de SOS Villages d'Enfants, au niveau des centres, au niveau des partenaires ?

Questions évaluatives prenant en compte le point de vue des enfants

- Les enfants et leurs familles (lorsqu'elles sont présentes) ont-ils une meilleure connaissance des **droits de l'enfant** ?
- Les enfants sont-ils en mesure de pouvoir **dénoncer un manquement grave à leurs droits** (ex. violence, maltraitance, absence de nourriture, de jeux, d'espaces d'expression) ?
- Les **dénonciations** sont-elles suivies d'effets/prises en compte/traitées ?
- Les enfants ont-ils perçu un **changement positif dans leur prise en charge** au niveau matériel comme psycho affectif ?

Sur la stratégie d'intervention

- Le changement d'approche et les **adaptations** opérés au cours du projet – principalement en matière de renforcement de capacités – en réponse aux contraintes notamment engendrées par la pandémie de Covid-19, ont-ils été adaptés et pertinents au regard du contexte mouvant ?
- Le dispositif de collaboration avec les **autorités locales** a-t-il permis de renforcer le cadre de promotion et de protection des droits des enfants ? Les actions de **plaidoyer** ont-elles permis de faire avancer la question des droits de l'enfant dans les localités du projet et d'obtenir une contribution financière de la part du MPPSPF ?
- Quelle **politique de sauvegarde et de protection des enfants** est mise en place dans les centres concernés ? S'agit-il d'une politique centralisée ou spécifique à chaque centre ? Quelles recommandations l'évaluateur peut-il formuler à ce sujet en vue d'une seconde phase de soutien ?

Les recommandations

- Des **problématiques non-identifiées** initialement par le projet auraient-elles dû être abordées par des actions spécifiques ?
- Au regard des dysfonctionnements identifiés (état de malnutrition chronique, problèmes de santé dus à l'insalubrité des lieux, absence d'objets personnels et de jouets individuels et ou collectifs, absence d'espace extérieurs de jeux), quelles recommandations concrètes et adaptées au quotidien des enfants l'évaluateur peut-il formuler dans la perspective d'une seconde phase de soutien ?

1.4. Méthodologie

L'évaluation devra avoir une dimension participative permettant de recueillir les perceptions des acteurs clés du programme. Pour mener à bien cette étude, une visite terrain à Madagascar est à prévoir.

1.4.1. Etapes proposées pour la mission

A. Préparation de l'évaluation

- Réunion de pré-cadrage de l'évaluation en France, à Paris idéalement (ou en ligne), avec les consultants, le responsable de programmes internationaux de SOS France, la cheffe de projet QUAPEM et la DCI.
- Analyse de la documentation disponible (rapports d'activité, documents programmes, etc.) par les consultants avant la réunion de cadrage pour que celle-ci soit la plus opérationnelle possible.
- Rédaction par les consultants d'une note de cadrage de l'évaluation qui présente la méthodologie, les objectifs, les questionnements, le plan de travail proposés ainsi que les outils utilisés pour l'évaluation (questionnaires, guides d'entretien éventuels).
- Réunion de cadrage de l'évaluation, à Paris avec l'ensemble du comité de pilotage de l'évaluation, et les consultants puis à Madagascar avec le bureau de la DCI (Coordinatrice Pays et/ou Chargée de Projets).

B. Mission à Madagascar

Il est proposé que la mission d'évaluation dure au moins 20 jours Elle couvrira les 31 centres des 4 régions.

- Questionnaires pour l'ensemble des bénéficiaires directs du projet (personnels des centres) et consultation des enfants ;
- Entretiens individuels et de groupe (mixte et non-mixte) à Madagascar avec les principales parties prenantes du programme (centres d'accueil, enfants, familles lorsque le lien est maintenu, autorités locales, cheffe de projet SOS VE, responsables régionaux SOSVE, ISTS, ...)
- Visite des 31 centres et 4 bureaux régionaux SOS VE ;
- Restitutions à chaud à l'issue de la (des) mission(s), en présence des bailleurs (AFD et DCI Monaco).

En outre, il est proposé qu'une réunion soit organisée avec les référents qualité et deux représentants par centre d'accueil des régions concernées à Tananarive, en présence du MPPSPF et l'équipe projet de

SOS VE ainsi qu'un consultant. La réunion aura pour objectif de recueillir les bonnes pratiques en permettant à chaque partie prenante de s'exprimer et de partager son vécu et ses acquis suite aux renforcements de capacité de trois ans. Un diagnostic de la situation des centres après le projet sera dressé et permettra de mesurer les évolutions par rapport au diagnostic initial et d'établir une liste de recommandations pratiques. Au cours de cette réunion, seront partagés les outils élaborés, utilisés et suggérés afin de les harmoniser au profit des participants.

Les consultants sont invités à consulter le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et à estimer les risques sécuritaires. En connaissance du contexte, ils s'organisent pour pouvoir se rendre sur les sites. Les consultants sont seuls responsables de leur sécurité.

C. Rédaction du rapport provisoire et restitutions

- Rédaction du rapport provisoire de l'évaluation et d'une synthèse par l'équipe de consultants ;
- Restitution en présence du comité de pilotage de l'évaluation, y compris les bailleurs (AFD et DCI Monaco), à Paris.

D. Finalisation des analyses et rendu du rapport final

- Rédaction du rapport final d'évaluation et d'une synthèse par l'équipe de consultants sur la base des éléments complémentaires et remarques faites lors des restitutions provisoires, ainsi que sur la base de commentaires écrits apportés ;
- Restitution finale sur la base du rapport final en Janvier 2022 à Tananarive, à Madagascar.
- Restitution finale à Paris en Janvier 2022 en présence du comité de pilotage de l'évaluation, y compris les bailleurs (AFD et DCI Monaco).

1.4.2. Restitutions et rapports attendus

A. Rapports attendus

Les documents attendus sont :

- Une note de cadrage en français.
- Un rapport provisoire en français incluant a minima sommaire, liste des acronymes, synthèse exécutive de 2-3 pages maximum, méthodologie, bilan global, résultats et réponses aux questions posées, conclusion avec appréciation des consultants, forces et faiblesses du projet, et recommandations priorisées. Le comité de pilotage de l'évaluation dispose ensuite du droit d'émettre ses commentaires et observations ;
- Un rapport final définitif dans lequel sont intégrés les commentaires/remarques issus des échanges et discussions avec le comité de pilotage de l'évaluation et une synthèse exécutive de 2-3 pages maximum.

B. Restitutions prévues

Les restitutions prévues sont :

- Une restitution à chaud à l'issue de la mission (Madagascar) auprès des équipes locales (SOS Madagascar et DCI Monaco) ;
- Une restitution des missions à chaud auprès de l'équipe de SOS France, de l'AFD et de la DCI Monaco ;

- Une restitution provisoire après envoi du rapport provisoire, en présence du comité de pilotage de l'évaluation, y compris les bailleurs (AFD et DCI Monaco) ;
- Une restitution finale après envoi du rapport final, à Tananarive, à Madagascar.
- Une restitution finale à Paris, avec SOS Villages d'Enfants France et ses partenaires, dont les bailleurs (AFD et DCI Monaco).

1.4.3. Comité de pilotage de l'évaluation

Le comité de pilotage du projet sera en charge du suivi de l'évaluation.

Il est composé du directeur national de l'association nationale SOS Madagascar, de la cheffe de projet QUAPEM, du responsable de programmes internationaux de SOS France, de la DCI, de l'AFD, d'un représentant du bureau régional, d'un représentant du MPPSPF, et d'un représentant de l'ISTS.

Il sera consulté à chaque étape de l'évaluation. Il sera associé notamment à la sélection des consultants et sera invité à réagir sur les différents rapports.

1.5. Moyens

1.5.1. Humains : expertise recherchée

L'évaluation sera réalisée par un consultant.e ou une équipe de consultant.e.s qui aura les compétences suivantes :

- Expérience significative en évaluation externe de programmes de développement ;
- Connaissance du pays d'intervention ;
- Expérience dans le développement communautaire ;
- Expérience de projets liés aux droits et à la protection de l'enfant, à l'accueil et la prise en charge d'enfants sans soutien familial, la médiation et la réinsertion familiale, le renforcement de compétences des travailleurs sociaux, la gouvernance des associations et les échanges inter-associatifs, le plaidoyer ;
- Expérience dans l'étude de l'intégration du genre ;
- Compétences avérées en techniques participatives.

Les candidatures impliquant des consultants locaux (Madagascar) seront valorisées.

1.5.2. Financiers

A. Budget

Un maximum de 22 500 euros TTC est prévu.

Ce budget comprend les honoraires de toute l'équipe d'évaluation, les per-diem, les frais de transports nationaux (frais d'essence, chauffeur, etc.) et internationaux. Les imprévus éventuels (montant maximum : 5 %) sont également compris dans l'enveloppe budgétaire prévue ci-dessus.

Une mission est à prévoir à Madagascar.

B. Plan de financement

12500€ prévus dans le cadre du projet + 10 000€ de co-financement supplémentaire de la DCI Monaco.

1.6. Calendrier de réalisation de l'évaluation

Objet	Etape	Date	Lieu
Réunion de pré-cadrage (analyse de la documentation disponible)	1	Septembre 2021	Paris, France ou à distance
Remise de la note de cadrage qui précisera les objectifs de l'évaluation, les aspects abordés et les questions évaluatives traitées par l'évaluation, ainsi que la méthodologie et le déroulement de l'évaluation. Réunion de cadrage.	2	Octobre 2021	Paris, France.
Missions, enquêtes, entretiens et restitution à chaud.	3	Octobre-Novembre 2021	Madagascar
Remise du rapport provisoire	4	Novembre-Décembre 2021	/
Restitution provisoire	5	Décembre 2021	Paris
Finalisation du rapport complet et synthèse	6	Janvier 2022	/
Restitution finale	7	Janvier 2022	Paris et Tananarive

1.7. Confidentialité

1. Le présent document est la propriété exclusive de SOS Villages d'Enfants et est strictement confidentiel.
2. Le présent document ne peut être utilisé par le prestataire que dans le cadre limité de la réponse demandée par SOS Villages d'Enfants. Toute autre utilisation par le prestataire est interdite.
3. La reproduction du présent document est limitée aux personnes habilitées par le prestataire pour réaliser les travaux confiés par SOS Villages d'Enfants.

1.8. Candidatures

Les candidats souhaitant réaliser cette prestation sont invités à adresser **pour le 15 septembre 2021 à minuit (heure Paris)** leur offre technique et financière composée des pièces suivantes :

- Une note de présentation de la méthodologie utilisée
- Les références et expériences des consultants
- La répartition des responsabilités entre les consultants
- Le calendrier prévisionnel d'intervention avec l'estimation des charges en hommes/jours
- Une note précisant comment les consultants envisagent de remplir la mission si un déplacement à Madagascar s'avérait impossible, et explicitant la prise en compte des restrictions actuelles ou potentielles et des risques sanitaires liés au Covid-19.
- Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les coûts détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...).

Un Contrat de prestation de services sera établi entre le(s) consultant(s) et SOS VE.

Les candidatures seront adressées par mail aux personnes suivantes :

Mr Julien GUILLAUME, Responsable de Programmes Internationaux en charge du projet QUAPEM (SOS VE France)

jguillaume@sosve.org

Mme Alice HAUG, Chargée de Programmes Internationaux en charge du projet QUAPEM (SOS VE France)

ahaug@sosve.org

Mme Vatosoa ANDRIAMIARANA, Cheffe du projet QUAPEM (SOS VE Madagascar)

Vatosoa.Andriamiarana@vesosmad.org

ANNEXES

ANNEXE 1 – L’Action à Évaluer et les acteur.ricE.s impliquÉ.E.S

1.1. Présentation des partenaires

1.1.1. SOS Villages d’Enfants

Guidée par l’esprit de la Convention Internationale des Droits de l’Enfant, SOS Villages d’Enfants défend les droits de l’enfant et en premier lieu celui à vivre dans un environnement familial qui favorise son développement personnel, son autonomie sociale et professionnelle afin qu’ultérieurement il devienne un adulte qui participe à la société et puisse s’engager dans le développement de son pays.

Pour réaliser cet objectif, SOS Villages d’Enfants apporte des réponses adaptées aux situations de deux groupes-cibles :

- Les enfants risquant de perdre la prise en charge parentale, à travers les « Programmes de Renforcement de la Famille » (PRF), qui permettent à des familles en situation de grande vulnérabilité d’être accompagnées et conseillées afin d’être renforcées durablement. Les axes d’intervention sont définis par la famille en fonction de ses besoins et par le prisme des droits de l’enfant : renforcement des compétences parentales, développement des revenus, amélioration des conditions de logement, soutien dans l’accès à l’éducation, aux soins médicaux, aux services de l’Etat, etc.
- Les enfants ayant perdu la prise en charge parentale : lorsque le maintien au sein de la famille est impossible ou contraire à l’intérêt de l’enfant, celui-ci est pris en charge dans le cadre d’un accueil de type familial, au sein d’un Village d’Enfants SOS.

Plus de 750 000 enfants et jeunes dans le monde bénéficient ainsi des programmes de SOS Villages d’Enfants destinés à prévenir les ruptures familiales, à assurer une prise en charge alternative de type familial au sein de villages d’enfants SOS ou de structures de jeunes et à accéder à des structures éducatives.

1.1.1.1. SOS Villages d’Enfants France

SOS Villages d’Enfants France est une association apolitique et non confessionnelle créée en 1956 dans le nord de la France, à partir d’un concept qui a vu le jour en Autriche en 1949. Elle a été reconnue d’utilité publique en 1969. Acteur de la protection de l’enfance en France, SOS Villages d’Enfants France est aussi une ONG de solidarité internationale membre de la Fédération SOS Villages d’Enfants International, constituée de 118 associations intervenant dans 136 pays. SOS Villages d’Enfants France appuie spécifiquement 23 associations homologues nationales, dont SOS VE Madagascar en continu depuis 32 ans, en contribuant à leur financement et en renforçant leurs capacités aux niveaux opérationnel, organisationnel, stratégique et institutionnel afin d’assurer l’efficacité et la pérennité de leurs actions.

La Direction des Programmes Internationaux (DPI) est en charge du suivi des actions internationales, dont les projets institutionnels, parmi lesquels le projet QUAPEM dont l’évaluation est l’objet de ces termes de référence. La DPI est composée de 6 personnes, un directeur, 3 responsables de programmes internationaux, une chargée de programmes internationaux et une contrôleur de gestion des programmes internationaux. La Direction Administrative et Financière et la Direction du Développement et de la Communication prennent aussi part au suivi des programmes récurrents et à l’élaboration de nouveaux projets internationaux.

1.1.1.2. SOS Villages d’Enfants Madagascar

SOS Villages d’Enfants Madagascar est une association reconnue d’utilité publique à Madagascar, active depuis plus de 30 ans dans le domaine de la protection et de l’épanouissement des enfants et des jeunes. En 2019, l’association a soutenu 48 496 personnes réparties dans 7 régions, à travers son accueil permanent de 771 enfants et jeunes en protection du remplacement, son soutien à 3600 enfants et jeunes pris en charge dans les programmes de renforcement familial (éducation, santé, accompagnement familial, relèvement socio-économique de la famille, cantine scolaire), ses activités de scolarité et de formation professionnelle auprès de 2167 enfants et jeunes (y compris cantine scolaire et centre foot), ses consultations et soins pour 41 958 bénéficiaires. 6 578 enfants et jeunes ont également pu obtenir des copies d’actes de naissances, protection contre la violence, accès à l’éducation et formation professionnelle, insertion socioprofessionnelle. SOS Villages d’Enfants Madagascar est partie prenante de plateformes de la société civile malgaches et de cadres de concertation avec les pouvoirs publics dans la définition des plans sectoriels de la protection de l’enfance. Son expertise est reconnue par ses pairs et les autorités.

L’association gère un budget de 4 M€ annuel et compte 550 salariés. Elle dispose d’une expérience avérée en gestion de subventions publiques (FSD, BIT, UNESCO, UE, UNICEF, Banque Mondiale) ou privées (DHL, Orange, Air France...) et dans la mise en œuvre de projet d’urgence (CDCS). SOS Madagascar a en outre développé un savoir-faire en matière d’intégration du genre.

1.1.2. L’Institut Supérieur du Travail Social (ISTS)

L’Institut Supérieur de Travail Social (ISTS)¹, anciennement École de Service Social (E.S.S), est un centre de formation professionnelle confessionnel créé en 1960. Accrédité pour la formation relative au travail social à Antananarivo, l’ISTS est le partenaire historique de SOS Madagascar dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités de ses collaborateurs clés. L’ISTS comprend deux départements :

1. Le Département Formation Initiale qui forme des Assistants Sociaux, animateurs de développements sociaux et éducateurs spécialisés professionnels de l’action sociale.
2. Le Département Centre de Ressource pour le Développement Social (CRDS) qui a comme mission : la Formation continue, la Formation à la Carte, l’Organisation technique et logistique de séminaire ou de colloque national ou international en vue de la rentabilisation des infrastructures et des équipements de l’ISTS et les Consultances.

1.1.3. Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF)

Le MPPSPF est le ministère en charge de la protection de l’enfance. Le MPPSPF est mandaté par le Gouvernement Malagasy pour être garant de la qualité de prise en charge offerte aux enfants placés auprès des centres d’accueil. Il bénéficie de représentations territoriales via les directions régionales (DRPPSPF). La Direction de la Protection de la Famille et de l’Enfance ainsi que l’Autorité Centrale pour l’Adoption sont les deux entités du MPPSPF qui participent au projet.

¹ L’AFARS est l’association gérant l’Institut Supérieur du Travail Social (ISTS) et sera donc le partenaire administratif du projet. Cependant dans la rédaction du présent projet, il sera le plus souvent fait mention du nom d’usage de la structure : ISTS.

1.2. Descriptif de l'action à évaluer

1.2.1. Éléments de contexte

Le projet QUAPEM est mis en œuvre à Madagascar dans 4 régions distinctes : Analamanga (Tananarive), Atsinanana (Tamatave), Vakinankaratra (Antsirabe), Vatovavy Fito Vinany (Mananjary).

Les **crises successives** que Madagascar a connues ont fait obstacle à la mise en place de politiques de protection de l'enfance adéquates et tenant compte des principes internationaux². En parallèle, la **précarité** des familles s'est aggravée et les filets de sécurité traditionnels communautaires se sont disloqués avec l'urbanisation. En conséquence, **les besoins en protection de l'enfance ont augmenté et l'attention portée à la qualité de l'accueil a diminué**.

Le Comité des droits de l'Enfant, dans ses Recommandations émises en 2012 à l'endroit de l'État Malgache a émis plusieurs observations et recommandations relatives à la protection de l'enfant :

- [Le Comité] *recommande de mener des activités de sensibilisation au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant à l'intention des professionnels qui travaillent auprès d'enfants* (§ 26)
- [Le Comité] *prend note des effets préjudiciables de la pauvreté sur la structure familiale et constate que les familles extrêmement pauvres placent souvent leurs enfants dans des institutions* (§39)
- [Le Comité] *note avec préoccupation que les autorités compétentes n'assurent pas un suivi suffisant des enfants placés en institution ou en famille d'accueil et que les peines appliquées en cas d'irrégularité sont limitées* ; (§ 41)
- *Le Comité recommande à l'État partie de veiller à ce que la situation des enfants placés en institution ou en famille d'accueil soit surveillée et systématiquement réexaminée [...]. Il lui recommande en outre de veiller à fournir aux institutions publiques compétentes les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de ce mandat. Il l'invite également à tenir compte des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants dans la mise en œuvre de ces recommandations.* (§42)

Le dernier point est révélateur du **manque de moyens alloués par l'État malgache à la protection de l'enfance**. Alors qu'ils assurent des responsabilités qui devraient revenir à l'État, les centres d'accueil à vocation sociale³ ne bénéficient d'aucune contribution matérielle ou symbolique pour les frais de prise en charge des enfants. Les services en régions de l'État ne disposent par ailleurs pas du personnel suffisant ni des moyens matériels pour assurer une visite au moins annuelle de chaque centre. Les différents interlocuteurs⁴ rencontrés par SOS Villages d'Enfants, qu'il s'agisse des centres, des agents du Ministère de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF), de sociologues, s'accordent à dire que l'État dispose d'une marge de manœuvre dans ses allocations budgétaires et pourrait mieux financer la protection de l'enfance s'il y était incité.

En 2013, le MPPSPF appuyé par l'ambassade de France et l'Unicef, a réalisé un « État des lieux des centres d'accueil pour enfants orphelins et vulnérables à Madagascar »⁵. 203 centres d'accueil de jour, d'accueil de nuit, d'accueil de jour et de nuit, et centres agréés pour l'adoption ont été visités dans 14 des 22 régions de l'île. L'état des lieux a permis de pointer du doigt plusieurs dysfonctionnements :

- 41,4 % des centres à vocation sociale exercent leur activité sans avoir l'agrément requis par l'État, ceci étant souvent lié à un manque d'accès à l'information et à une indisponibilité de compétences administratives au niveau des centres.
- Pour pouvoir accueillir un enfant, un centre à vocation sociale doit obtenir une ordonnance de placement du Juge ; or seulement 26,1% des enfants accueillis en ont fait l'objet (cette proportion est de 46,4% pour les enfants accueillis dans les centres de nuit).
- 71% des enfants accueillis n'ont pas de copie de leur acte de naissance, et sont de ce fait des enfants non enregistrés, non recensés, alors que les centres doivent effectuer cette formalité.
- 64% des enfants placés en centre à vocation sociale ont été remis volontairement par leurs parents.
- Les conditions d'accueil des enfants (nombre de lits, sanitaires en nombre suffisant, espace de récréation, ...) sont variables, et globalement à améliorer.
- Le niveau de formation du personnel des centres est insuffisant, l'étude indique la « nécessité du renforcement des capacités et de l'encadrement continu à l'endroit des personnels des centres ».
- Des centres d'accueil ont une ou plusieurs activités génératrices de revenu. Certaines sont menées par des enfants, le rapport indique que des mesures devraient être prises pour que ce cas de figure soit sanctionné.
- L'envoi périodique des rapports d'activité au ministère de tutelle « n'est plus respecté ».

Les constats réalisés par le MPPSPF en 2013 ont été corroborés par l'étude préalable menée par SOS de novembre 2016 à janvier 2017 auprès d'une vingtaine de centres des régions de Vakinankaratra et Atsinanana. Un questionnaire d'identification des besoins en formation a été administré auprès de 19 responsables de centres, 21 éducateurs, 17 intervenants sociaux et 12 accompagnateurs psychologiques. Ses conclusions étaient les suivantes :

- Les professionnels des centres sociaux sont en poste depuis longtemps⁶ mais 60% d'entre eux n'ont pas de diplôme d'études supérieures. La majorité d'entre eux ont donc été formés au fur et à mesure ; leurs acquis et expériences méritent d'être valorisés par le biais d'une formation qualifiante.
- Le nombre de professionnels est insuffisant par rapport au nombre de bénéficiaires. Un professionnel occupe parfois plusieurs fonctions à la fois (éducateur, travailleur social, assistant administratif). Dans le même sens, une étude de l'IRD⁷ indique que le nombre d'enfants sous la responsabilité d'un professionnel varie de 1 à 16.
- Les professionnels sont conscients de la nécessité d'être formés et sont en demande de formations. Les questionnaires de l'étude préalable ont permis à SOS de mieux évaluer le niveau de formation initiale des professionnels des centres et d'adapter ses propositions en matière de cursus de formation. Les modules portant sur les techniques de prise en charge de l'enfant ont été les plus sollicités (socialisation de l'enfant, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, accompagnement psychosocial, développement personnel, etc.).

Les dysfonctionnements constatés dans les centres d'accueil ont des conséquences majeures :

- a) **sur les enfants accueillis en protection de l'enfance** : l'Unicef relève⁸ qu'ils y « sont souvent malnutris (plus d'un tiers d'entre eux) et souffrent de problèmes de santé », et qu'« il est rare que la situation d'un enfant placé en institution soit réévaluée ». Les équipes de SOS Madagascar confirment cette analyse, les pathologies les plus souvent rencontrées étant les suivantes :
- état de malnutrition chronique du fait d'insuffisance d'apports nutritifs auprès des cantines des centres, notamment par manque et insuffisance de budgets de prise en charge des enfants placés,

² Lignes directrices des Nations-Unies pour la protection de remplacement principalement, [lien](#).

³ Centres destinés à accueillir en protection de l'enfance, mais non en vue d'une adoption, ceux-ci étant dénommé « centre autorisés pour l'adoption ».

⁴ Pour éviter toute surcharge, la Note utilise le masculin mais l'égalité femme-homme fait partie intégrante du projet

⁵ *État des lieux des centres d'accueil pour enfants orphelins et vulnérables à Madagascar*, Ministère de la Population, 2013

⁶ Ancienneté de 9 à 13 ans pour les responsables de centres ; 6 à 10 ans pour les travailleurs sociaux et 5 à 11 ans pour les intervenants sociaux.

⁷ *Dynamiques de placement et dynamique d'abandon*, IRD /CEPED 2011

⁸ *L'enfance à Madagascar : Une promesse d'avenir*, Unicef Madagascar, août 2014

- diarrhées, maladies intestinales et parasitoses chroniques, infections respiratoires, toux, dyspnée, asthmes, du fait de la promiscuité et de l'insalubrité des structures,
- maladies cutanées (gale chronique, eczéma, infections chroniques de la peau), du fait de la promiscuité et de l'insalubrité des structures également.

b) sur les enfants étant susceptibles de l'être : 64% des enfants placés en centre à vocation sociale ont été remis volontairement par leurs parents, ces derniers étant donc vivants, sans forcément que des alternatives comme un soutien de la famille soit envisagées, et parfois même dans une logique quasiment marchande, les enfants étant sources de parrainages internationaux et étant même parfois exploités par le travail pour générer des revenus pour les centres.

1.2.2. Objectifs de l'action et stratégie d'intervention

Objectif global : Contribuer à la concrétisation des droits des enfants accueillis en protection de l'enfance ou susceptibles de l'être, à leur développement et à leur épanouissement.

Objectifs spécifiques :

1. Améliorer la conformité des 40 structures d'accueil en protection de l'enfance aux normes nationales et aux bonnes pratiques internationales.
2. Créer un environnement favorable à la professionnalisation du milieu associatif de la protection de l'enfance à Madagascar.

Le projet, qui a débuté fin 2018, entend ainsi répondre aux besoins suivants, en cohérence avec les recommandations de l'état des lieux des centres d'accueil effectuée par le MPPSPF en 2013⁹ :

- Nécessité d'améliorer la qualité de l'accueil des centres, notamment par l'appropriation des normes et standards du MPPSPF et des bonnes pratiques internationales par les centres ;
- Nécessité de renforcer les capacités des acteurs clés des centres d'accueil ;
- Nécessité de créer des cadres de concertation entre centres d'accueil, afin de favoriser une expression collective et de leur permettre d'être mieux entendus par les pouvoirs publics.

1.2.3. Bénéficiaires

Pour contribuer concrètement à améliorer le respect des droits des enfants concernés par l'accueil de jour et de nuit à Madagascar, le projet cible deux types d'acteurs qui jouent un rôle majeur dans la vie de ces enfants :

- Les centres d'accueil, lors de l'admission, de l'accueil et de la sortie de l'enfant
- L'État, devant en principe organiser et soutenir la protection de l'enfance

S'agissant d'un projet de renforcement des capacités de la société civile, mené par une ONG de protection de l'enfance, le projet agit de façon privilégiée auprès des centres d'accueil, tout en ouvrant la possibilité à des actions collectives de la société civile envers l'État.

Bénéficiaires directs :

- 31 centres d'accueil de jour et nuit répartis sur 4 régions¹⁰
- Environ 2 910 enfants¹¹ accueillis en protection de l'enfance dans ces centres et 291 enfants susceptibles d'être accueillis¹² dans ces 31 centres
- 37 responsables de centres d'accueil
- 41 travailleurs sociaux
- 42 intervenants sociaux¹³
- 8 coaches issus des 31 responsables de centres bénéficiaires
- 4 Directions régionales du MPPSPF et 2 directions centrales du MPPSPF (Direction d'Enfant et de la Famille et Autorité Centrale pour l'Adoption)

Bénéficiaires indirects : les recommandations en matière de politique de protection de l'enfance et la diffusion du Référentiel qualité devraient bénéficier indirectement à l'ensemble des enfants accueillis actuellement en protection de l'enfance à Madagascar (environ 12.000 avec les enfants accueillis dans les centres de jours) et aux enfants susceptibles d'être accueillis en protection de l'enfance (environ 1.200 enfants par an).

1.2.4. Organisation interne et partenariale

Gouvernance du projet

Un **comité de pilotage institutionnel** est présidé par le MPPSPF et composé de SOS Madagascar et SOS France, de la DCI, de l'AFD, de représentants des centres bénéficiaires et de représentants des enfants accueillis ainsi que d'une ONG extérieure au projet. L'ISTS peut y être invité. Ce comité a pour objectif de suivre les grandes étapes du projet et de les valider si nécessaire, de suivre les aspects budgétaires du projet, de faciliter la résolution de toute difficulté. Il se réunit annuellement.

Un **comité de pilotage opérationnel** est constitué de SOS France, de la direction de SOS Madagascar et du MPPSPF ; il a la charge de suivre le déroulement des activités du projet conformément au cadre logique, au budget prévisionnel et aux engagements pris auprès des bailleurs et partenaires. Il se réunit chaque trimestre pour faire un bilan sur les activités menées, les résultats atteints, les défis à relever, le suivi du budget ainsi que la planification du trimestre suivant. Il se réunit également mensuellement afin de suivre les points en cours et veiller au bon déroulement du projet.

⁹ Six recommandations ont été émises : voir pages 68 à 71 de l'« État de lieux des centres d'accueil pour enfants orphelins et vulnérables à Madagascar », Direction de la Protection de la Famille et l'Enfance et Autorité centrale pour l'adoption, 2013.

¹⁰ 40 centres ciblés par la proposition initiale. Sur 45 dossiers de candidatures reçues, 31 centres ont été sélectionnés en Sept. 2019

¹¹ Il s'agit du nombre d'enfants accueillis dans les 31 centres en mai 2020. Dans la proposition initiale, le projet ciblait environ 1.300 enfants accueillis en protection de l'enfance dans ces centres et 130 enfants susceptibles d'être accueillis. Cette estimation était basée sur l'état des lieux du MPPSPF, recensant 2369 enfants dans 70 centres d'accueil de jour et nuit.

¹² En supposant une durée moyenne d'accueil de 10 ans, 1 enfant est donc susceptible d'être accueilli chaque année dans un centre qui en accueille 10. Ces enfants bénéficieront des procédures mises en place sur la dernière année du projet.

¹³ 40 professionnels de chaque catégorie ciblés par la proposition initiale. Le nombre de bénéficiaires pour chaque catégorie a été revu suite à la sélection des professionnels en septembre 2019.

Equipe du projet

Le Responsable des Programmes Internationaux de SOS France supervise l'ensemble du projet.

Le projet est mis en œuvre au quotidien par l'équipe QUAPEM :

- Une cheffe de projet
- Un responsable administratif et financier
- Quatre responsables régionaux
- Quatre secrétaires caisse régionaux

L'équipe est appuyée par la contrôleur de gestion, la coordinatrice des partenariats institutionnels, le directeur national adjoint, la responsable suivi-évaluation et la responsable formation de SOS Madagascar.

1.2.5. Budget de l'action et plan de financement

Le budget global de base du projet QUAPEM sur 3 ans s'élève à **710 000 €**.

L'Agence Française de Développement cofinance le projet à 49,28%, soit à hauteur de **350 000 €**.

Le Gouvernement Princier de Monaco cofinance le projet à hauteur de **350 000€**.

Les centres bénéficiaires contribuent au projet à hauteur de **4 766 €**.

La fondation Illis cofinance les actions de dotations matérielles/AGR des centres à hauteur de **5 234 €**.

1.2.6. Durée du projet

Le projet était initialement prévu sur une durée de 36 mois. Il sera étendu, après accord des bailleurs, à 44 mois (01/09/2018 – 30/04/2022).

1.2.7. Principales activités réalisées

Le document en annexe [ANNEXE 2] synthétise les activités réalisées pour chacun des objectifs suivants :

OBJECTIF GLOBAL : Contribuer à la concrétisation des droits des enfants accueillis en protection de l'enfance ou susceptibles de l'être, à leur développement et à leur épanouissement.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : *Améliorer la conformité de 40 structures d'accueil en protection de l'enfance aux normes nationales et aux bonnes pratiques internationales.*

- **R1.1** 40 responsables de centres, 40 assistants sociaux ou éducateurs, 40 intervenants sociaux ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en termes d'accueil en protection de l'enfance et de prise en compte des droits de l'enfant.
- **R1.2** 40 centres d'accueil ont été accompagnés, coachés par leurs pairs, suivis par SOS, pour adapter leur gestion, leurs procédures internes (admission, suivi, autonomie), et leurs pratiques quotidiennes aux normes nationales et internationales et au référentiel Qualité.
- **R1.3** 40 centres d'accueil ont amélioré leurs conditions matérielles d'accueil et leur autonomie financière par des activités génératrices de revenus.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : *Créer un environnement favorable à la professionnalisation du milieu associatif de la protection de l'enfance à Madagascar.*

- **R2.1** Quatre cursus de formation professionnelle et un référentiel de Qualité ont été élaborés.
- **R2.2** Dans chaque région du projet, les centres d'accueil ciblés par le projet, mais aussi les autres, se connaissent mieux, coopèrent au moins sur le plan opérationnel.
- **R2.3** Les centres d'accueil savent définir des positions collectives, travailler ensemble pour élaborer une stratégie de plaidoyer crédible et constructive, et s'organiser pour la porter à la connaissance des décideurs. Ils en ont fait l'expérience au moins une fois au cours du projet par un message fort sur le plan national afin d'améliorer la politique publique de protection de l'enfance.

1.2.8. Suivi et évaluation de l'action

Suivi général du projet

Les activités sont suivies par quatre responsables régionaux, qui sont supervisés par une cheffe de projet basée au bureau national de SOS Madagascar. Cette dernière est en interaction régulière avec le Responsable des Programmes Internationaux de SOS France.

Suivi budgétaire

Les secrétaires caisses assurent le suivi des dépenses du projet dans les 4 régions. Ils et elles sont encadrés par la Responsable Administratif et Financier du projet (RAF QUAPEM). Le rapport financier trimestriel est préparé par ce dernier, appuyé par la Directrice Administratif et Financier de SOS Madagascar ou la contrôleur de gestion. Ce suivi comprend la vérification des dépenses réalisées par SOS Madagascar mais aussi celles de l'ISTS.

Suivi post formation

Au terme des formations, l'équipe projet du siège de SOS Madagascar ainsi que l'ISTS s'organisent pour suivre sur le terrain les centres bénéficiaires. Un regroupement des professionnels des centres par catégorie est organisé sur trois jours pendant lequel les formateurs de l'ISTS procèdent à une évaluation à froid des formations dispensées : les responsables de centres ont à présenter chacun un dossier de projet d'AGR et les travailleurs sociaux (assistantes sociales et éducateurs) ont à présenter chacun une étude de cas de bénéficiaire avec les outils et techniques d'accompagnement suite à leur formation.

Suivi-évaluation du projet

- Le responsable national du suivi/évaluation de SOS Madagascar assure un suivi-évaluation renforcé des quatre régions concernées semestriel.
- Le MPPSPF effectue un suivi des centres, en collaboration avec les 4 Directions régionales sur 4 semestres, à raison de 4 jours par région. Il s'agit de mesurer l'évolution des centres en portant un regard sur la qualité.
- SOS France effectue au moins 3 missions de suivi sur la totalité du projet.

1.2.9. Intégration du genre

Le projet prévoit l'appui d'expert-e-s genre. 2 consultantes ont été recrutées en février 2019 pour accompagner les partenaires et les centres bénéficiaires pour l'intégration du genre dans le projet et dans la gestion des centres. Elles interviennent sur plusieurs activités :

- formation de l'équipe du projet QUAPEM sur l'intégration du genre dans les projets
- formation des formateurs ISTS sur le concept de genre
- participation aux réunions du GTP (Groupe de Travail Pédagogique) et à la conception des curricula de formation
- développement d'un module de formation sur le genre à destination des 3 catégories de professionnels
- élaboration de modèle de plan de développement et outils d'auto-diagnostics sensibles au genre
- participation au recueil de données auprès des enfants
- suivi des plans de développement

ANNEXE 2 – ACTIVITES REALISEES AU 31/05/2021

Objectifs spécifiques	Résultats attendus pour chaque objectif spécifique	Principales activités prévues	Principales activités (et indicateurs de suivi) réalisées au 31/05/2021
OBJECTIF 1 Améliorer la conformité de 40 structures d'accueil en protection de l'enfance aux normes nationales et aux bonnes pratiques internationales	Résultat 1 : 40 responsables de centres, 40 assistants sociaux ou éducateurs, 40 intervenants sociaux ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en termes d'accueil en protection de l'enfance et de prise en compte des droits de l'enfant	A1.1.1 : Sélectionner les 40 centres et 120 professionnels selon des critères précis et un appel à candidature <u>Indicateurs de suivi</u> : 40 centres et 120 professionnels ont été sélectionnés A1.1.2 : Former les 40 responsables, 40 assistants sociaux, 40 intervenants sociaux (25 jours/formation) <u>Indicateurs de suivi</u> : la formation de 120 professionnels a démarré	A1.1.1 : A- Préparation et diffusion de l'appel à candidature auprès des centres d'accueil à Madagascar B- Constitution des comités régionaux et sélection des candidatures dans les 4 régions du projet C- Validation de la liste des centres bénéficiaires du projet en comité de pilotage opérationnel (CPO) D- Ouverture des places restantes pour la formation E- Contractualisation avec les centres <u>Indicateurs de suivi</u> : 80% des centres agréés (146/184) ont été informés du projet QUAPEM. 45 candidatures de centres reçues. 31 centres et 120 professionnels sélectionnés (79 femmes, 41 hommes) : - 42 intervenants sociaux - 41 travailleurs sociaux - 37 responsables de centres A1.1.2 : Mise en place des formations par l'ISTS pour trois catégories professionnelles dans les 4 régions d'intervention du projet <u>Indicateurs de suivi</u> : - RC : 60% soit 6/9 modules - IS : 50%, soit 4/8 modules - TS : 30% soit 3/9 modules <i>Les formations ayant pris du retard dû aux circonstances liées à la pandémie de COVID-19, les futures formations seront en principe prévues en distanciel, via une plateforme en ligne.</i>
	Résultat 2 : 40 centres d'accueil ont été accompagnés, coachés par leurs pairs, suivis par SOS, pour adapter leur gestion, leurs procédures internes (admission, suivi, autonomie), et leurs pratiques quotidiennes aux normes nationales et internationales et au référentiel Qualité.	A1.2.1 : Huit responsables de centres sont cooptés par leurs pairs en coach et formés au coaching A1.2.2 : Chaque centre établit son plan de développement et est accompagné par un coach et par SOS (Ressources humaines dédiées au bureau national et dans chaque région) <u>Indicateurs de suivi</u> : Chacun des 40 centres a été sensibilisé à l'intérêt d'établir son plan de développement	A1.2.1 : A- 4 responsables régionaux (équipe QUAPEM) formés sur la planification et le coaching B- Préparation et diffusion de l'appel à candidature des coachs auprès des centres et DRPPSPF C- Sélection des candidats par le GTP et élection des coachs par les centres d'accueil <u>Indicateurs de suivi</u> : Un AMI diffusé et 13 candidatures de coachs reçues 8 coachs élus (2 par région ; 5 femmes/3 hommes) A1.2.2 : A- Élaboration de l'outil d'autodiagnostic B- Test de l'outil d'autodiagnostic auprès de 8 centres (2/région) C- Diffusion et réalisation des autodiagnostic D- Recueil de données sur la situation des enfants dans chaque région E- Élaboration du modèle de plan de développement F- Accompagnement des centres pour leur plan de développement <u>Indicateurs de suivi</u> : 31 conventions, entre SOS Madagascar et les centres bénéficiaires, signées 31 rapports d'autodiagnostic réalisés 1 premier recueil de données sur la situation des enfants Un modèle de plan de développement élaboré et diffusé auprès des 31 centres
	Résultat 3 : 40 centres d'accueil ont amélioré leurs conditions matérielles d'accueil et leur autonomie financière par des activités génératrices de revenus.	A1.3.1 : Organiser un appel à projets auquel chaque centre postule (matériel, infrastructures, AGR)	A1.3.1 : A- Élaboration et diffusion du premier appel à projets (AP) « matériel/infrastructures » B- Réception des candidatures du premier AP et sélection des projets par les comités de sélection régionaux et le CPO C- Élaboration et diffusion du second AP « matériel/infrastructures » pour les centres les plus nécessiteux D- Réception des candidatures du 2 nd AP et sélection des projets par les comités de sélection régionaux et le CPO

Objectifs spécifiques	Résultats attendus pour chaque objectif spécifique	Principales activités prévues	Principales activités (et indicateurs de suivi) réalisées au 31/05/2021
		<p><u>Indicateurs de suivi</u> : L'appel à projet a été décrit, publié, et fait l'objet de propositions de la part de plus de 20 centres.</p> <p>A1.3.2 : Suivre les dotations aux 40 centres pour leur amélioration matérielle et leur AGR</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : Au moins 5 dotations ont été décaissées.</p>	<p>E- Élaboration et validation du troisième AP pour les projets AGR</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>3 appels à projets élaborés AP 1 : 37 projets reçus, 32 projets financés AP 2 : 13 projets reçus, 13 projets financés AP 3 (projets AGR) : 30 projets reçus (en cours de validation)</p> <p>A1.3.2 :</p> <p>Suivi et accompagnement des centres par les responsables régionaux (contacts réguliers et visites)</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : 44 projets financés et suivis ; 30 centres accompagnés pour le développement de leur projet AGR</p>
<p>OBJECTIF 2 Créer un environnement favorable à la professionnalisation du milieu associatif de la protection de l'enfance à Madagascar.</p>	<p>Résultat 1 : Quatre cursus de formation professionnelle et un référentiel de Qualité ont été élaborés.</p>	<p>A2.1.1 : Élaborer le curriculum des 4 formations (GTP)</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : Le curriculum des 4 formations est rédigé.</p> <p>A2.1.2 : Établir un référentiel qualité pratique prenant en compte les contributions des centres et des coaches</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : Une première version du référentiel de qualité est établie.</p>	<p>A.2.1.1 :</p> <p>A- Organisation de la première réunion du GTP pour le développement des syllabus (2019) B- Développement des modules de formation par ISTS C- 3 réunions de suivi du GTP (2020)</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Curriculum de formations des 4 catégories de professionnelles élaborés (19 modules).</p> <p>A.2.1.2 :</p> <p>Développement des TDR du référentiel qualité.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : TDR du consultant pour l'élaboration du référentiel qualité élaborés.</p>
	<p>Résultat 2 : Dans chaque région du projet, les centres d'accueil ciblés par le projet coopèrent au moins sur le plan opérationnel avec les autres centres.</p>	<p>A2.2.1 : Organiser des visites entre centres en régions, des réunions thématiques, susciter des modalités d'échanges entre centre, organiser un regroupement national annuel des professionnels</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : Une visite inter centre a été effectuée (T5) et un regroupement annuel des responsables de centre a été réalisé</p>	<p>A.2.2.1 :</p> <p>A- Organisation de 2 regroupements nationaux avec les responsables des centres des 4 régions (2019, 2020) B- Réalisation de TDR pour cadrer la conduite des visites intercentres et réunions thématiques C- Choix des thématiques par les responsables régionaux, avec l'aval des responsables de centres D- Organisation des visites intercentres et de réunions thématiques</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>2 regroupements annuels des responsables de centre organisés 4 regroupements régionaux (1/région) 14 visites intercentres et réunions thématiques organisées 14 rapports de recommandations des pairs</p>
	<p>Résultat 3 : Les centres d'accueil savent définir des positions collectives, élaborer ensemble une stratégie de plaidoyer crédible et constructive, et s'organiser pour la porter à la connaissance des décideurs par au moins un message fort sur le plan national afin d'améliorer la politique publique de protection de l'enfance.</p>	<p>A2.3.1 : Lors des regroupements nationaux et régionaux, analyser le contexte, et accompagner les centres d'accueil dans l'élaboration de recommandations collectives.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : Dans chaque région, un regroupement a permis d'identifier un sujet de plaidoyer.</p>	<p>A2.3.1 :</p> <p>A- Identification des thèmes de plaidoyer pour chaque région B- Recueil de données sur la situation des enfants dans chaque région pour compléter les autodiagnostic et alimenter le plaidoyer.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>14 rapports de recommandations collectives (visites intercentres) 2 séances d'identification de thème de plaidoyer pour chaque région et initiation à la conduite d'un plaidoyer avec les 31 centres (Regroupement national et régional)</p>

